



Mandat exclusif de vente

Par Vidondo

Bonsoir

Mon mandat exclusif est terminé depuis le 12 juin j ai envoyé en recommandé ma lettre de renonciation le 15 juin 2024

Il est stipulé qu il y a un préavis de 15 jours

un directeur d agence m a dit que je pouvais récupérer les clés tout en leur laissant la possibilité de continuer les éventuelles visite pendant le préavis en passant par la nouvelle agence choisie mais j aimerais surtout savoir si je peux reprendre un mandat exclusif immédiatement avec un nouvel agent car je ne trouve nulle part le détail des clauses du préavis

Par yapasdequoi

Bonjour,

S'il y a un préavis de 15 jours, c'est pourtant clair : attendez la fin du préavis pour signer avec une autre agence.